

Dialogues sous le cerisier

NUMÉRO-HOMMAGE À RÉGINE SCELLES

FÉDÉRER N° 99

Bulletin des Psychologues et de Psychologie

NUMÉRO 99 | ÉTÉ 2022

SOMMAIRE

Edito

Mondière, G.

4

Hommage

Régine Scelles

Coq, J.-M., Boissel, A. & Weismann-Arcache, C.
Schneider, B.

5

En région

Lorsque les psys montent sur scène !

Coordination Régionale Centre Val-de-Loire

8

Profession

Remboursement des consultations de psychologues : petit point d'actualité estival

Mondière, G.

9

Commission diplômes étrangers

Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation de données et évolution sur la période 2017-2020

Schneider, B.

12

Formations

Qualiopi : les formations FFPP franchissent une étape

Accoce, J., Mondière, G., Schneider, B. & Wohl, M.

22

Une nouvelle formation "Gestion du stress" : le psychologue face au stress

Nicolas, M.

25

8es Entretiens francophones de la Psychologie 2023

Première annonce : 11 au 13 mai 2022 à l'Institut Catholique de Paris

Schneider, B. & Helson, C.

26

Partenariat

Psychologie & surdités

Schneider, B., Porte, A., Brossard, A., Carillo, C., Le Driant, B., Marie, A., Mondière, G., & Picard, C.

29

Plateforme

Tool2Care

Schneider, B., & Willems, S.

30

NUMÉRO 99 | ÉTÉ 2022

SOMMAIRE

Congrès français de Psychiatrie

Les adhérents Ffpp peuvent bénéficier d'un tarif privilégié

31

Cyberpsychologie

Télépsychologie, état des lieux et enjeux

Haddouk, L. & Schneider, B.

32

Collectif CEP-Enfance

Périnatalité et protection de l'enfance : pour une prise en charge précoce de la santé psychique des bébés et des très jeunes enfants placés

Toussaint, E.

33

34

CPPLF

Construire, écrire et lire un article de psychologie

Althaus, V., Ballouard, C., Loncan, A., Maire, H., Robert, P. & Sirota, A.

36

Recension

Lecuyer, R. (2020), La psychologie cognitive du bébé, de quelques erreurs revisitées

Vivocorsi, B.

37

Europe

Nouvelles de l'EFPA

News Magazine June 2022

38

Agenda

39

Formation fin 2022

40

Adhésion

43

Fédérer n°99 - été 2022

Comité de rédaction : Mélanie Gauché, Gladys Mondière, François Pacaud, Virginie Piccardi, Benoît Schneider, Bruno Vivicorsi

Rédacteur en chef : Bruno Vivicorsi

Conception du numéro : Virginie Piccardi

Relectrice : Jeannine Accoce

Gladys Mondière, Présidente de la FFPP

La crise sanitaire et tous ses aménagements nous ont amené à mettre en place un certain nombre d'informations à destination des psychologues, que nous avons regroupées dans deux numéros spéciaux « Covid ». Le dernier date d'un an ! Notre Congrès en juin 2021, l'investissement dans de nombreux groupes de travail (HAS, MERSI, MSS, etc.), bref, le temps a manqué pour élaborer le suivant. Le voici et l'actualité ne manque pas.

La Ffpp est régulièrement interpellée à propos des équivalences de diplômes, tant par les psychologues étrangers souhaitant exercer en France que par les psychologues français ayant obtenu leur diplôme à l'étranger, l'article de Benoît Schneider nous éclaire sur la commission qui statue sur la validation des diplômes (p. 12).

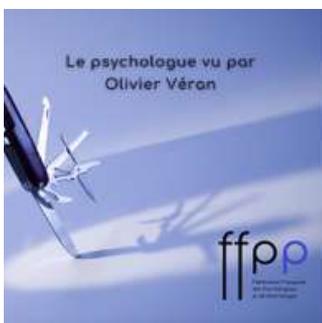
Durant cette année, la Ffpp a continué à travailler les propositions de formation « par et pour » les psychologues, avec de nouvelles formations (M. Nicolas, p. 25) et la certification Qualiopi (p. 22) obtenue en janvier 2022.

S'ouvrir à des champs nouveaux d'intervention des psychologues, comme en son temps la psychologie des transports (Fédérer n° 91, février-mars 2018), la Ffpp continue à nouer des partenariats : dans le champ de l'audition (p. 29), avec le Congrès Français de Psychiatrie (p. 31) et avec nos collègues belges pour un accès aux outils des psychologues avec une plateforme, Tool2Care (p. 30).

Les membres de la Ffpp ne chôment pas non plus, ils écrivent, corrigent, participent à des ouvrages collectifs (p.32 et 33) apportant leur contribution à des réseaux professionnels dans différentes champs, concernant la jeune enfance (CEP) ou la cyberpsychologie, par exemple.

Enfin, la Ffpp se tourne déjà vers 2023 avec l'annonce de ses prochains Entretiens de la Psychologie (p.26) qui auront lieu à Paris en mai et seront aussi l'occasion de fêter les 20 ans de notre Fédération.

Je vous souhaite un bel été et une agréable lecture.



Retrouvez tous les communiqués sur le site de la fédération : ffpp.net
Également sur la page Facebook et LinkedIn



Hommage à Régine Scelles (1958 - 2022)

Jean-Michel Coq, Anne Boissel & Catherine Weismann-Arcache
MCF-HDR Université de Rouen Normandie

Lorsque Régine Scelles nous a quittés elle était Professeur de psychopathologie à l'Université de Paris-Nanterre, Directrice adjointe du Laboratoire Clinique psychanalyse et Développement ClipsyD, mais aussi Psychologue clinicienne d'orientation psychodynamique. Régine avait toujours maintenu une activité clinique, qu'elle exerçait depuis de nombreuses années dans un Service de Soins et d'Éducation Spécialisée à Versailles, où elle était très investie auprès des enfants et de leurs familles. Elle était aussi très attentive aux difficultés et souffrances de l'ensemble des professionnels de ce SESSAD, dans la confrontation aux handicaps souvent multiples et lourds des enfants qui y étaient pris en charge.

Régine était une chercheuse reconnue dans le champ du handicap et particulièrement du polyhandicap, mettant en œuvre projets de recherche, journées d'étude et colloques. Elle a développé dans ce domaine une pensée originale, contribuant à mettre à jour avec rigueur et inventivité, les potentialités souvent ignorées ou déniées aux enfants ou adultes porteurs de polyhandicap. Régine s'intéressait aussi à la fratrie en général et plus particulièrement à celle des sujets polyhandicapés, mais le traumatisme et l'ensemble des problématiques liées à la famille étaient également dans son périmètre de chercheuse.

Régine était une enseignante qui ne cachait pas le plaisir qu'elle éprouvait à enseigner et transmettre tant aux étudiants en psychologie, qu'aux professionnels en formation continue. Construire des formations, nouer des liens avec les professionnels, faire des projets d'articles, d'ouvrages collectifs, Régine développait une énergie hors du commun, qui l'a animée jusque dans les derniers mois de sa vie. D'abord Maître de conférences à l'Université de Tours, elle fut ensuite nommée professeur à Rouen où elle exerça une dizaine d'années, assurant la direction adjointe du Laboratoire PSYNCA[1], avant d'être nommée à Paris-Nanterre.

Elle dirigeait de nombreuses thèses, transmettant toujours son enthousiasme pour la recherche à ses doctorants, vis à vis desquels elle se montrait bienveillante et attentive, mais aussi toujours exigeante quant à la qualité de leur travail.

Elle était engagée dans de nombreuses fonctions, déléguée scientifique à l'HCÉRES[2], membre du Conseil scientifique de la CNSA[3] et de la SFPEADA[4], directrice de la fédération de recherche EPN-R[5], directrice de la revue Dialogue, membre fondatrice du SIICLHA[6] et membre du conseil d'administration de la FNÉPÉ[7].

Régine faisait mille choses, surmontait les obstacles qui ne manquaient pas de se présenter devant les nombreux projets qu'elle initiait, mais avec constance, détermination, inventivité, elle avançait et les menait à leur réalisation, encourageant, soutenant, réconfortant celles et ceux qu'elle avait embarqués avec elle. Elle fût ainsi une collègue accueillante, stimulante, et pour certains d'entre nous une « marraine » d'HDR[8] à la fois discrète et disponible : si Régine transmettait, elle savait aussi recevoir dans un esprit fraternel et de filiation, à travers des échanges fructueux au plan scientifique et humain.

Régine était une femme toujours ouverte au dialogue, respectueuse de l'autre, faisant preuve d'une grande spontanéité pour exprimer ses idées, ses convictions, ses valeurs. Mais elle pouvait aussi se monter sans concession face à des travaux scientifiques peu rigoureux ou insuffisamment élaborés. L'amitié fidèle, l'humour, caractérisent aussi celle qui fut bien plus que notre collègue : on rigolait avec Régine, son rire communicatif venait mettre un peu de légèreté dans nos débats universitaires, surtout lorsqu'ils se déroulaient sous le célèbre cerisier de son jardin, accompagnés de ses clafoutis « avec et sans noyaux » !

[1] Psychologie et Neurosciences de la Cognition et de l'Affectivité

[2] Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

[3] Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

[4] Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées

[5] Éducation, Psychologie et Neurosciences

[6] Siicla - Séminaire Inter-universitaire International sur la CLinique du HAndicap

[7] Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs

[8] Habilitation à Diriger des Recherches, le plus haut diplôme français (ndlr)

Hommage à Régine Scelles (1958 - 2022)

Benoît Schneider
Président honoraire de la FFPP

Au-delà de l'hommage rendu par nos collègues auquel j'adhère pleinement pour avoir collaboré avec Régine, il était important de compléter ce témoignage par le rappel de l'engagement de Régine pour la profession et dans sa collaboration avec la FFPP.

Régine était membre de la FFPP et l'AEP. Bien qu'elle n'ait jamais eu de responsabilité institutionnelle directe, sa présence et son action ont pourtant représenté une contribution essentielle.

Régine a d'abord participé à de nombreux groupes de travail sur des thématiques diverses. Elle a initié, consolidé, animé, de façon parfois discrète, parfois davantage publique avec fonctions de présentation, des réseaux de travail : pour exemple, et encore naguère, dans les dispositifs d'expertise de la HAS ou dans le cadre de la reconnaissance des psychologues dans la « stratégie autisme-TND ».

Elle a été à l'origine et a animé des colloques ou des symposiums avec le talent d'oratrice et d'animatrice qu'on lui connaissait.

Dans des évolutions organisationnelles complexes, volontiers marquées par des tensions disciplinaires, elle a toujours été la militante sans faille d'un esprit d'ouverture qui lui a valu nomination dans des fonctions institutionnelles qu'ont rappelé ci-dessus ses collègues de l'université de Rouen.

Ouvrière du lien entre profession et recherche, entre praticiens et universitaires, lien qu'elle soutenait par sa propre pratique, elle a renforcé cette action par son attention au Code de déontologie des psychologues et son engagement au sein d'une CNCDP naissante.

Mais je retiendrai pour finir, au-delà de fonctions « sur le devant de la scène », son approche et sa présence aussi humaine que compétente auprès des jeunes sujets et leur famille fragilisés par leur rencontre avec le handicap. Spécialiste dans ce champ de la thématique de la fratrie, elle restera donc pour nous un exemple majeur de volonté affirmée à nourrir le lien fraternel dans la communauté des psychologues.



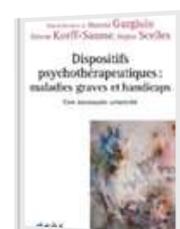
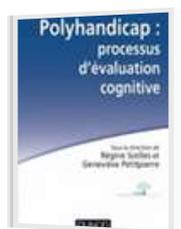
Hommage à Régine Scelles (1958 - 2022)

Benoît Schneider
Président honoraire de la FFPP

Plutôt que de faire une bibliographique exhaustive des travaux de Régine Scelles, nous avons choisi de rappeler quelques-uns de ses ouvrages essentiels qui illustrent la spécificité de ses thématiques de recherche et la diversité des collaborations qu'elle nourrissait.

(vous pouvez cliquer sur les images pour accéder aux liens, sauf pour le premier)

- Scelles, R. (2003). Frères et sœurs, complices et rivaux... Fleurus.
- Scelles, R., Ciccone, A., Korff-Sausse, S. & Missonnier, S. (dir., 2007). Cliniques du sujet handicapé. Érès.
- Aubert, A.E. & Scelles, R. (dir., 2007). Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes. Érès.
- Scelles, R. (2010). Liens fraternels et handicap. De l'enfance à l'âge adulte, souffrances et ressources. Érès.
- Scelles, R., Ciccone, A., Korff-Sausse, S., Missonnier, S. & Salbreux, R. (dir., 2010). Handicap, identité sexuée et vie sexuelle. Érès.
- Pommier, F. & Scelles, R. (dir., 2011). Mort et travail de pensée. Points de vue théoriques et expériences cliniques. Érès.
- Raynaud, J.-P. & Scelles, R. (dir., 2013). Psychopathologie et handicap de l'enfant et de l'adolescent. Approches cliniques. Érès.
- Scelles, R. (dir., 2013). Famille, culture et handicap. Érès.
- Scelles, R. & Petitpierre, G. (dir., 2013). Polyhandicap : processus d'évaluation cognitive. Outils, théories et pratiques. Érès.
- Bedoin, D. & Scelles, R. (dir., 2015). S'exprimer et se faire comprendre. Entretiens et situations de handicap. Érès.
- Scelles, R., Ciccone, A., Gargiulo, M., Korff-Sausse, S., Missonnier, S. & Salbreux, R. (dir., 2016). Naître, grandir, vieillir avec un handicap. Transitions et remaniements psychiques. Érès.
- Ciccone, A., Marcelli, D., Guignard, F., Puyuelo, R., Gavériaux, O., Calamote, E. & Scelles, R. (2020). Les expériences ludiques infantiles. Destins et traces. Dunod.
- Scelles, R. & Wawrzyniak, M. (dir., 2021). Parentalités en mouvement. Des pratiques à inventer. Érès.
- Dayan, C. & Scelles, R. (dir., 2021). Handicap et relations entre pairs : la solitude n'est pas une fatalité. Érès.
- Gargiulo, M., Korff-Sausse, S. & Scelles, R. (dir., 2021). Dispositifs psychothérapeutiques : maladies graves et handicaps. Une nécessaire créativité. Érès.



Coordination régionale

Lorsque les psys montent sur scène !

Coordination régionale Centre Val-de-Loire



Vendredi 24 Juin 2022, la FFPP et la FFPP Centre ont permis la diffusion de la pièce de théâtre "Guérir de sa famille" écrite et jouée par Michèle Bromet-Camou, psychologue clinicienne en Deux Sèvres, sur la scène de l'INOX à Langeais (en Indre et Loire).

Né d'une écriture sur le thème de la psychogénéalogie et de la psychothérapie, ce spectacle-débat a une allure très particulière ! Sur scène, six personnes sur sept ont une pratique régulière du psychodrame. Un vrai pari ! Qui a été remporté... avec 80 spectateurs (dont plusieurs psychologues et étudiants en psychologie) intéressés et actifs dans le débat, qui nous ont fait des retours très positifs.



Profession

Remboursement des consultations des psychologues : petit point d'actualité estivale

Gladys Mondière
Présidente de la FFPP

Comment démêler le vrai du faux de Monpsy ?

Remboursement



Des séances de psychothérapie.



D'accompagnement psychologique.

Accessibilité



- Pour tous,
- Direct.



- A partir de 3 ans, selon des indications restrictives,
- Dans la limite d'une enveloppe financière annuelle,
- Suite à un adressage par un médecin.

Indications



- Les burn-out n'y ont pas accès,
- Les troubles liés à l'alcool, cannabis n'y ont pas accès,
- Les deuils n'y ont pas accès,
- Les troubles alimentaires n'y ont pas accès,
- Les victimes de troubles post-traumatiques n'y ont pas accès,
- Les personnes sous traitement anti-dépresseur, hypnotique, anxiolytique ou bipolaire n'y ont pas accès.



- Les troubles sévères n'y ont pas accès,
- Les personnes déjà suivies en psychiatrie n'y ont pas accès,
- Les personnes sous traitement anti-dépresseur, hypnotique, anxiolytique ou bipolaires peuvent accéder au dispositif après l'avis d'un psychiatre (demandé par le médecin adresseur)

A propos de l'évaluation



- Le psychologue est obligé d'utiliser des échelles.



- Des échelles sont à disposition, leur utilisation n'est pas obligatoire.

Tarif & paiement



- Les dépassements d'honoraires sont autorisés,
- Le patient n'avance pas les frais.



- Aucun dépassement d'honoraire n'est autorisé,
- Le patient paye ses séances au psychologue et se fait rembourser (sauf exception : ALD/accident du travail/maternité à partir du 6e mois de grossesse)

Profession

Remboursement des consultations des psychologues : petit point d'actualité estivale

Temps de consultation



Imposé



A l'appréciation du psychologue, notamment en fonction du tarif imposé !

Renouvellement



- Automatique,
- Dans la même année.



- Nécessité de l'avis d'un psychiatre,
- Par année civile.

Nombre de séances



En fonction du besoin du patient.



- Limité à 8 par année civile,
- A l'appréciation du psychologue (si < 8).

Prescription



- Sur prescription,
- Prescription = adressage.



- Sur adressage : document administratif, sans information médicale pour orientation et rentrée dans le dispositif,
- Une prescription = ordre expressément formulé, avec précision.

Visio consultation



- Aucune consultation en visio n'est possible,
- Toutes les consultations peuvent se réaliser en visio.



- La première consultation doit obligatoirement être réalisée en présentiel,
- Les 7 autres peuvent se réaliser en visio consultation en fonction du patient.

Déontologie et secret partagé



Le dispositif ne respecte pas le secret professionnel et le code de déontologie.



Les échanges partagés entre le médecin et le psychologue se font avec l'accord du patient dans le cadre de l'article 1110-4 de la loi de juillet 2016.

Les psychologues et le dispositif



- C'est une réussite, les psychologues sont entrés massivement dans le dispositif,
- C'est un fiasco, les psychologues ont majoritairement boycotté le dispositif.



Fin juin, près de 2000 psychologues se sont inscrits dans le dispositif : ni la réussite franche annoncée par le gouvernement, ni un boycott massif.

Profession

Remboursement des consultations des psychologues : petit point d'actualité estivale

Et la Ffpp dans tout ça ?



La Ffpp a participé aux travaux avec le Ministère de la Santé, la Cnam et la représentation des autres professionnels de février 2020 à février 2022.



La Ffpp a demandé l'accès direct et continue à le défendre, mais a travaillé sur la notion d'adressage comme première étape.



La Ffpp a négocié fermement pour que l'expérimentation Cnam sur les 4 départements ne soit pas répliquée (tarif à 22 €, prescription médicale, pour les 18-60 ans seulement, notamment).



La Ffpp a demandé des tarifs corrects en fonction du travail du psychologue. Elle n'a jamais validé le tarif de 30€.



La Ffpp n'a pas quitté les travaux après les Assises et l'annonce présidentielle sur le remboursement souhaitant défendre jusqu'au bout la pluralité des approches (obtenue), le titre unique (obtenu) et l'accès direct (non obtenu à l'heure actuelle).



La Ffpp n'a jamais été dupe du contexte de la mise en place du dispositif (crise sanitaire d'un côté et campagne présidentielle de l'autre).



La Ffpp n'appelle pas au boycott du dispositif, souhaite continuer à travailler pour l'évaluer, l'améliorer tant pour la profession que pour les personnes concernées. La Ffpp laisse aux psychologues choisir avec discernement et des informations justes de s'inscrire ou pas dans le dispositif en fonction de leurs paramètres (territoire, temps d'activité, population...)



La Ffpp a toujours défendu le service public et la place des psychologues (cf. nos communiqués depuis près de 20 ans).

Commission des diplômes étrangers

Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation de données et évolution sur la période 2017-2020

Benoît Schneider [10]

Président honoraire de la FFPP

Président de la Commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue.

Dans les numéros 65 et 66 de septembre/novembre 2012, nous avons (1) présenté le cadre réglementaire et le dispositif qui permet aux titulaires de diplômes étrangers en psychologie de solliciter l'usage du titre en France, (2) présenté la composition de la commission et (3) fourni quelques données statistiques commentées sur les dossiers traités par la commission. Dans le n° 95 de juillet 2019, nous avons présenté l'actualisation de la composition de la commission et les données statistiques des avis délivrés par la commission en 2018, et proposé quelques données comparatives pour mieux saisir les évolutions actuelles. Nous renvoyons le lecteur à ces trois numéros de Fédérer[11]. Dans le présent article, nous proposons le même type d'actualisation et nous développons quelques points relatifs au statut de la commission et ses enjeux politiques.

1. La commission chargée d'émettre un avis sur les demandes

La procédure d'équivalence des diplômes étrangers en psychologie avec les diplômes nationaux requis pour l'usage professionnel du titre de psychologue relève d'une commission nationale d'experts, prévue par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié[12] et par l'arrêté du 26 décembre 1990 fixant la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue [13].

Cette commission est habilitée à donner un avis au ministre chargé des enseignements supérieurs, seul compétent pour prendre la décision finale.

La commission comprend de neuf à dix-huit membres, dont :

- deux tiers d'enseignants-chercheurs choisis pour leur compétence dans l'un des domaines de la psychologie, leur expérience du fonctionnement des diplômes nationaux et leur connaissance des systèmes de formation étrangers ;
- un tiers de psychologues, proposés par les organisations professionnelles les plus représentatives.

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de six ans renouvelable une fois, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, mais la question et les modalités de ce renouvellement se sont reposées dans le contexte évoqué infra (cf. § « Le devenir de la commission »).

La commission mentionnée à l'article précédent est présidée par un enseignant-chercheur de rang magistral, choisi par l'ensemble de ses membres.

[10] Avec mes remerciements à Aziza Sophie Ouardani (DGESIP-MESR) pour les données statistiques et sa relecture attentive, ainsi qu'à Emmanuelle Truong-Minh pour sa relecture tout aussi attentive.

[11] <https://ffpp.net/la-ffpp/les-publications/federer/>

[12] <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/psychologue-une-profession-reglementee-en-france-46456>

[13] <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000352869/>

Composition actuelle par arrêté du 20 juin 2017 (modifié en 2019 & 2022)

En qualité d'enseignants-chercheurs :

Mme Burakova Marina, MCF (Université d'Aix-Marseille)
 Mme Carrein-Lerouge, Cindy, MCF (Université de Rouen)
 M. Gilles Pierre-Yves, PR (Université Aix-Marseille)
 M. Guerrien Alain, PR (Université de Lille)
 Mme Krauth-Gruber Silvia (Université de Paris-Cité)
 M. Laurent Eric, MCF (Université de Franche-Comté)
 M. Palluel-Germain Richard, MCF (Université de Grenoble-Alpes)
 Mme Schiaratura Loris-Tamara, PR (Université de Lille)
 M. Schneider Benoît, PR émérite (Université Lorraine), Président de la commission
 Mme Vayre Emilie, PR (Université de Lyon 2)
 M. Vecho Olivier, MCF (Université Paris-Nanterre)
 M. Verdon Benoît, PR (Université de Paris-Cité).

En qualité de représentants des organisations professionnelles :

M. Garry Jacques, Fédération Française des Psychologues et de Psychologie
 M. Lecointre Jean-Marie, Syndicat National des Psychologues
 Mme Manuel Christine, Syndicat National des Psychologues
 Mme Moukhles Souad, Confédération Générale des Cadres
 Mme Saget Martine, Confédération Générale du Travail
 Mme Truong-Minh Emmanuelle, Fédération Française des Psychologues et de Psychologie.

2. Les demandes et leur traitement : un bilan synthétique

Nombre d'avis rendus :

La tendance à la hausse se confirme :

	Sans précision UE/EEE - hors UE				Précision (1er chiffre = UE/EEE ; 2d chiffre = hors UE)			
	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020
Avis	83	176	202	275	180 / 112	175 / 126	259 / 137	319 / 116
Total	83	176	202	275	292	301	396	435

Tableau 1 : nombres globaux d'avis rendus (2000-2020)

Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation de données et évolution sur la période 2017-2020

Les données présentées ici portent sur les années : 2017, 2018, 2019, 2020. Les données de l'année 2021 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de cet article, ni pertinentes du fait des aléas de traitement de dossiers dans le contexte de la crise sanitaire.

Nous traitons séparément d'une part les pays de l'UE/EEE (Espace économique européen)[14] qui relèvent d'une réglementation spécifique (cf. Schneider, 2012), d'autre part les autres pays du monde. Au sein de l'UE/EEE, nous traitons de façon indépendante la Belgique qui représente à elle seule 55% des avis sur les années considérées du fait des relations spécifiques de parcours de formation qu'elle entretient avec la France.

Les avis favorables par rapport aux avis rendus :

Durant les 4 années considérées, un peu plus des trois quarts des demandes donnent lieu à avis favorables. Dans les faits deux grands blocs se distinguent : la situation spécifique de la Belgique, dont le système de formation est très proche de celui de la France et pour laquelle les avis favorables sont très fortement majoritaires (96,1 %), et les autres pays du monde puisque le pourcentage d'avis favorable des autres pays UE/EEE et hors UE sont quasiment identiques (66,1 % en UE/EEE ; 67 % hors UE/UEE).

	UE hors Belgique		Belgique		Hors UE		Total	
	Avis rendus	Avis favorables	Avis rendus	Avis favorables	Avis rendus	Avis favorables	Avis rendus	Avis favorables
2017	98	64 (65,3 %)	82	78 (95,1 %)	112	64 (57,1 %)	292	206 (70,5 %)
2018	89	57 (64 %)	86	82 (95,3 %)	126	87 (69 %)	301	226 (74,8 %)
2019	135	86 (63,7 %)	124	120 (96,8 %)	137	88 (64,2 %)	396	294 (74,2 %)
2020	100	72 (72 %)	219	211 (96,3 %)	116	90 (75,6 %)	435	373 (85,7 %)
Total	422	279 (66,1 %)	511	491 (96,1 %)	491	329 (67 %)	1424	1099 (77,2 %)

Tableau 2 : nombres globaux d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020)

Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation de données et évolution sur la période 2017-2020

	UE/UEE	N = 22	2017	2018	2019	2020	Total		2017	2018	2019	2020	Total
1		Allemagne	3	0	3	6	12		3	0	3	4	10
2		Autriche	0	3	15	1	19		0	0	0	0	0
3		Belgique	82	86	124	219	511		78	82	120	211	491
4		Bulgarie	1	1	3	0	5		0	0	0	0	0
5		Chypre	0	0	1	0	1		0	0	1	0	1
6		Croatie	0	3	0	0	3		0	0	0	0	0
7		Espagne	15	13	17	14	59		5	6	9	6	26
8		Estonie	0	0	1	0	1		0	0	1	0	1
9		Grèce	7	7	3	6	23		6	6	3	5	20
10		Hongrie	0	1	1	0	2		0	1	1	0	2
11		Irlande	0	0	1	0	1		0	0	1	0	1
12		Italie	23	20	36	15	94		20	18	21	14	73
13	EEE	Norvège	0	0	1	0	1		0	0	1	0	1
14		Pays-Bas	1	2	1	3	7		1	1	1	3	6
15		Pologne	5	4	3	7	19		2	0	3	4	9
16		Portugal	13	9	10	6	38		9	8	8	5	30
17		Rép. Tchèque	1	2	0	1	4		1	2	0	0	3
18		Roumanie	7	5	4	5	21		1	2	2	3	8
19		Royaume-Uni	5	4	9	5	23		4	2	9	4	19
20		Slovaquie	0	0	1	0	1		0	0	0	0	0
21		Suède	0	0	1	0	1		0	0	1	0	1
22	EEE	Suisse	17	15	24	31	87		12	11	21	24	68
			180	175	259	319	933		142	139	206	283	770

Les avis rendus par pays :

Concernant la zone UE/EEE, 933 psychologues issus de 22 pays ont sollicité une autorisation d'exercer et 770 l'ont obtenue. Outre la Belgique (511/491), l'Italie (94/73), l'Espagne (59/26) et le Portugal (38/30) fournissent les plus forts contingents d'autant qu'il faut considérer à la fois le nombre de demandes et les taux d'avis favorables. Sans qu'il s'agisse du seul facteur explicatif, la proximité des langues latines est indiscutablement une donnée essentielle à prendre en compte. Sur la période on notera par ailleurs une assez forte stabilité des flux. Les modèles et les réglementations relatifs aux formations représentent le second facteur explicatif des décalages entre demandes et avis favorables.



Tableau 3 : Nombre d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone UE/EEE.

Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation de données et évolution sur la période 2017-2020

Concernant la zone hors UE/EEE, 491 psychologues issus de 53 pays ont sollicité une autorisation d'exercer et 329 l'ont obtenue. Outre le facteur évoqué visant les langues latines, une longue tradition de collaboration culturelle dans le champ de la psychologie explique la forte présence des demandeurs issus d'Amérique du Sud, en particulier du Brésil. La Tunisie, le Liban, la Russie apparaissent également comme pays assez fortement fournisseurs, voire l'Algérie, mais tant la Russie que l'Algérie sont pénalisées par les écarts de normes de formation avec la France (n=53).



	Avis rendus					Avis favorables				
	2017	2018	2019	2020	Total	2017	2018	2019	2020	Total
Cambodge	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1
Chine	2	1	0	0	3	2	1	0	0	3
Inde	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Indonésie	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1
Japon	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1
Taiwan	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1
Vietnam	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1

Tableau 4a : Nombre d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone hors UE/EEE. (Asie)



	2017	2018	2019	2020	Total		2017	2018	2019	2020	Total
Canada	5	1	7	5	18		4	1	4	5	14
États-Unis	3	5	8	5	21		1	5	6	1	13

Tableau 4b : Nombre d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone hors UE/EEE. (Amérique du Nord)

Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation de données et évolution sur la période 2017-2020

	Avis rendus					Total	Avis favorables					Total
	2017	2018	2019	2020			2017	2018	2019	2020		
Argentine	10	10	7	11	38		2	4	6	7	19	
Bolivie	0	0	1	5	6		0	0	1	4	5	
Brésil	26	25	31	18	100		11	16	17	14	58	
Chili	6	2	6	5	19		5	2	2	5	14	
Colombie	5	11	8	7	31		4	7	5	5	21	
Équateur	1	4	3	0	8		0	4	2	0	6	
Guatemala	0	1	1	0	2		0	1	0	0	1	
Honduras	0	1	0	0	1		0	1	0	0	1	
Haïti	1	0	0	1	2		1	0	0	0	1	
Mexique	3	11	9	7	30		3	8	6	6	23	
Pérou	0	3	0	2	5		0	2	0	2	4	
Rép. dominicaine	1		0	0	1		0	0	0	0	0	
Uruguay	0	1	0	0	1		0	0	0	0	0	
Vénézuéla	4	4	1	0	9		3	2	0	0	5	



Tableau 4c : Nombre d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone hors UE/EEE. (Amérique du Sud et centrale)

Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation de données et évolution sur la période 2017-2020

	Avis rendus					Avis favorables				
	2017	2018	2019	2020	Total	2017	2018	2019	2020	Total
Afrique du Sud	0	1	1	0	2	0	1	1	0	2
Burundi	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Cameroun	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Congo	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	2	0	1	3	0	1	0	1	2
Gabon	2	1	0	1	4	0	1	0	1	1
Madagascar	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Togo	3	1	3	1	8	3	1	3	1	8

Tableau 4d : Nombre d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone hors UE/EEE. (Afrique sub-saharienne)
 Tableau 4e : Nombre d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone hors UE/EEE (Maghreb Machrek(1))

Algérie	13	6	13	5	37	4	3	2	2	11
Iran	1	0	0	2	3	1	0	0	2	3
Israël	0	0	2	0	2	0	0	2	0	2
Jordanie	0	0	1	1	2	0	0	1	1	2
Liban	3	8	7	9	27	3	5	6	9	23
Libye	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Maroc	2	2	1	0	5	1	2	1	0	4
Palestine	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Syrie	0	2	1	2	5	0	0	1	1	2
Tunisie	6	10	4	5	25	6	10	4	5	25

(1) Cette acception est l'objet de variations, articulées parfois au caractère arabophone des pays qui le composent. Nous avons retenu ici un principe d'une proximité géographique.

Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation de données et évolution sur la période 2017-2020



	Avis rendus					Avis favorables				
	2017	2018	2019	2020	Total	2017	2018	2019	2020	Total
Albanie	0	0	1	1	2	0	0	1	0	1
Arménie	1	1	0	0	2	1	0	0	0	1
Biélorussie	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1
Bosnie	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1
Géorgie	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Moldavie	0	1	1	2	4	0	1	1	1	3
Russie	5	5	11	9	30	2	4	9	7	22
Serbie	1	1	0	1	3	1	1	0	1	3
Turquie	1	0	2	2	5	1	0	2	2	5
Ukraine	1	0	1	1	3	1	0	1	1	3
Vatican	0	2	0	0	2	0	1	0	0	1

Tableau 4f : Nombre d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone hors UE/EEE. (Europe hors UE)

Tableau 4g : Nombre d'avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone hors UE/EEE (Océanie)



	2017	2018	2019	2020	Total		2017	2018	2019	2020	Total
Australie	1	0	1	4	6		1	0	1	4	6

	2017	2018	2019	2020	Total avis rendus		2017	2018	2019	2020	Total avis favorables
Totaux	112	126	137	116	491		64	87	88	90	329

Tableau 4h : Nombre total des avis rendus et d'avis favorables (2017-2020) pour la zone hors UE/EEE.

3. Questions spécifiques

Le devenir de la commission

Lors du 4e Comité interministériel de la transformation publique (2019)[15], le Premier ministre avait pris la décision de supprimer en 2020 la Commission Nationale des Diplômes Étrangers en Psychologie. Cette décision s'inscrivait dans le cadre de la politique du gouvernement visant à simplifier le paysage administratif en « réduisant le nombre de commissions consultatives obligatoirement consultées avant de prendre une décision administrative » (engagement n°1, p.5). La commission a alerté le Premier ministre sur les risques de cette suppression en lui demandant de réexaminer cette décision. Suite à ce courrier, qui a reçu le soutien de 20 organisations (cf. Fédérer n°97, janvier 2020), la décision a été revue et la commission a été reconduite par arrêté de 2022 (cf. supra).

Le traitement des dossiers qui donnent lieu à demande de complément de formation

Lorsqu'un avis défavorable est rendu, il peut relever de trois cas de figures :

- le dossier est définitivement rejeté et les demandeurs doivent alors, pour exercer en France, repasser des diplômes en France, souvent il s'agira d'un master de psychologie, en sollicitant éventuellement une validation d'acquis auprès d'une université. Cette validation relève de la responsabilité de l'Université sollicitée ;
- du fait d'une reconnaissance partielle de sa formation, le demandeur doit obtenir un complément de formation spécifié par la commission (mémoire de recherche/ TER ou stage/ diplôme) et il doit alors se tourner vers une université française pour obtenir ce complément par une inscription dans un diplôme ;
- du fait de l'appartenance du demandeur à l'UE/EEE et à la réglementation spécifique qui s'y attache (Schneider, 2012) ; lorsqu'une « différence substantielle » est constatée entre le contenu de la formation d'origine et les attentes au regard des exigences de la réglementation française visant le titre de psychologue, le MESRI laisse au demandeur le choix entre un « stage d'adaptation » et une « épreuve d'aptitude », et ce choix est le même quels que soient les contenus de formation sur lesquels porte cette « différence substantielle ». Ce stage ou cette épreuve doivent se faire dans un cadre universitaire.

Psychologues qui exercent déjà

Au détour de l'analyse des dossiers présentés, on observe de façon récurrente que certains psychologues mentionnent un emploi exercé en tant que psychologue en France. Ils se trouvent donc en possible usurpation de titre, ce qui engage tant leur responsabilité que celle de leur employeur lorsque cet emploi est salarié. Suite à la consultation du service des Affaires Juridiques du MESRI, le constat de telles situations pourra donner lieu à l'engagement de poursuites judiciaires.

Les universités privées et l'enseignement à distance

Depuis plusieurs années se sont ouverts en France des établissements d'enseignement supérieur privés dont les formations ne sont pas agréées/ habilitées par le MESRI. Il s'agit de filiales d'établissements dont le siège est situé à l'étranger. Dès lors les étudiants français qui ont suivi ces formations (onéreuses) en France disposent de diplômes « étrangers » et relèvent du passage par la commission pour obtenir leur titre de psychologue en France. Plusieurs de ces dossiers ont donné lieu à contentieux en justice suite à décisions défavorables notifiées par le MESRI. Cette situation tend à prendre de l'ampleur du fait de développement de formations à distance et nous ne pouvons qu'inviter les étudiants français qui recourent à ces formations à la plus grande vigilance quant aux garanties que peuvent leur proposer les établissements concernés.

[15] <https://www.modernisation.gouv.fr/presse/4eme-comite-interministeriel-de-la-transformation-publique-0>

Références

- Schneider, B. (2012). Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France. *Fédérer*, 65, 13-16.
- Schneider, B. (2012). L'Europe ou la mobilité professionnelle des psychologues. *Fédérer*, 66, 10-12.
- Schneider, B. (2019). Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation des données 2018 et évolution. *Fédérer*, 95, 26-29.
- Schneider, B. (2020). Psychologie : la commission émettant un avis sur les diplômes étrangers en passe d'être supprimée ? Son président, Benoît Schneider, écrit au 1er ministre. *Fédérer*, 97, 31-34.

Formations

Qualiopi : les formations FFPP franchissent une étape

Jeannine Accoce (référente formation intra FFPP), Gladys Mondière (Présidente de la FFPP), Benoît Schneider (Président honoraire de la FFPP) & Michèle Wohl (référente formation inter FFPP)



En janvier 2022, la structure de formation de la FFPP a obtenu la certification Qualiopi[16], gage de reconnaissance de la qualité de nos formations et de leur structure organisationnelle. Mais de quoi s'agit-il ?

1. Qualiopi : les principes

Un nouveau type de référencement

Mise en place par le Ministère du Travail en novembre 2019, Qualiopi est une nouvelle marque de certification qualité des prestataires d'action de formation. Qualiopi vise à la création d'une démarche qualité pour les acteurs de la formation professionnelle.

Jusqu'alors, la FFPP bénéficiait d'un référencement dit Datadock[17] obtenu par le dépôt de documents sur une plateforme en ligne. Le contrôle des pièces pour délivrer le référencement était basé sur du déclaratif. Qualiopi est une certification délivrée par un organisme certificateur. L'auditeur se déplace sur site pour vérifier l'application des dispositions prévues par l'organisme de formation afin d'être en conformité avec le Référentiel National Qualité ou Référentiel National de Certification Qualité (RNQ/ RNCQ)[18], à différencier du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)[19].

Une démarche de qualité

Cette démarche qualité garantit :

- une bonne adaptation aux besoins des bénéficiaires ;
- de bonnes conditions d'accueil et d'accompagnement des stagiaires ;
- des moyens techniques et pédagogiques ;
- des formateurs qualifiés dans le domaine d'intervention ;
- une bonne prise en compte des réclamations et des appréciations face aux formations.

[16] <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi>

[17] <https://www.data-dock.fr/?q=referencement>

[18] <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>

[19] Le RNCP (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-certifications-professionnelles-et-repertoire-specifique/>) a pour objet de tenir à la disposition des actifs, des entreprises et des acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification professionnelle figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. France compétences (https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/) est l'unique instance permettant d'enregistrer une formation au RNCP.

Le processus de certification

La certification, valable pour une durée de quatre ans, s'obtient à la suite d'un processus d'audit et de vérifications. La certification porte sur l'ensemble du dispositif et non sur chacune des formations proposées (ou sur les formations financées). Qualiopi doit couvrir impérativement l'ensemble des actions concourantes au développement des compétences dispensées par l'organisme de formation.

Les avantages et bénéfices

Qualiopi offre l'opportunité aux centres de formations de travailler en soutien avec Pôle Emploi, l'Etat, les Régions, et d'autres structures publiques et/ou mutualisées.

Qualiopi est la seule certification qui permet, à compter du 1er Janvier 2022, aux organismes qui dispensent des actions de formation, de bilan de compétences, de V.A.E. et/ ou d'apprentissages, d'obtenir des fonds de financements publics et/ ou mutualisés.

Les fonds publics et/ ou mutualisés sont des financements délivrés par les OPCO (Opérateur de compétences)[20], l'État, les Régions, la caisse des dépôts et consignations, Pôle emploi et l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)[21].

Le cadre et ses limites

La certification Qualiopi ne garantit pas la conformité juridique des pratiques des organismes de formation.

Elle permet d'attester de la qualité des prestations délivrées par l'organisme certifié.

Elle ne soustrait pas l'organisme de formation à un possible contrôle des DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)[22].

2. De façon plus concrète, notre démarche de travail est la suivante

Dès sa création, la Ffpp a inscrit dans ses missions la promotion de la formation continue des psychologues par les psychologues. Historiquement, les deux premières formations fondatrices ont été les Écrits professionnels du psychologue et Animateur-riche de groupes d'analyse des pratiques. Depuis, le catalogue de formation s'est enrichi à la demande des psychologues, souvent en lien avec les charges de mission de la Fédération (géronto/ traumatisme/ cyberpsychologie...). Aujourd'hui, la Ffpp propose plus de 20 formations à destination des psychologues, tant en institution qu'à titre individuel, tant en présentiel qu'à distance.

C'est assez naturellement qu'obtenir la qualification Qualiopi est apparu comme une nécessité pour permettre aux psychologues relevant de structures et financement publics de pouvoir bénéficier de nos formations.

[20] Les OPCO (<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>) : rôle, champ d'intervention et évolutions. Le 1er avril 2019, 11 OPCO ont été créés sur le territoire français. Ces OPérateurs de COmpétences sont des structures agréées par l'état pour soutenir les entreprises dans le domaine de la gestion des compétences et de la formation. Les OPCO s'organisent selon une logique de branches professionnelles basée sur la convergence des besoins en compétences des entreprises.

[21] <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/agefiph>

[22] <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/organisation/article/dreets-directions-regionales-de-l-economie-de-l-emploi-du-travail-et-des>

Formations

Une nouvelle formation : "Gestion du stress" : le psychologue face au stress

Michel Nicolas, Professeur des universités et Psychologue spécialisé dans le sport et les situations contraignantes et extrêmes, et dans l'accompagnement et la formation des professionnels soumis à des situations stressantes.

La gestion du stress dans toute sa diversité est l'une des demandes les plus fréquentes faites aux psychologues.

La nouvelle formation en « Gestion du Stress » dès novembre 2022 s'adresse ainsi à tous les psychologues : auprès des usagers d'abord, dans les institutions de soin et santé pour aider le patient à faire face à la souffrance ou à la maladie ; à l'école, pour faire face aux examens, aux enjeux de l'orientation, aux difficultés relationnelles ; au travail, pour répondre aux exigences professionnelles, auprès également des équipes que le psychologue accompagne au sein de ces institutions, mais également au quotidien, dans une société de plus en plus orientée vers la performance.

Le stress nous concerne tous au quotidien. Dans son acception originale, le stress permet de mobiliser les ressources physiologiques et psychologiques de l'individu pour mieux s'adapter à des situations quotidiennes aussi bien professionnelles et sociales que familiales ou personnelles. Toutefois, des charges de stress trop fortes ou répétées peuvent dépasser nos ressources et nos capacités de tolérance au stress.

Comment prendre en compte ces charges pour mieux les gérer et moins les subir ? Comment développer nos compétences de gestion du stress pour nous permettre de faire face aux exigences de ces situations tout en conciliant l'atteinte de nos objectifs et notre bien-être ? Ces diverses questions seront abordées de manière collégiale et interactive dans le cadre de cette formation.

Dans une approche intégrative et intégrée seront abordés des outils validés scientifiquement comme par exemple, les relaxations, les respirations (ex. cohérence cardiaque, pleine conscience), l'imagerie mentale, la fixation d'objectifs, la réévaluation cognitive, l'entretien collaboratif.

Cette formation est basée sur une approche intégrée (savoir, savoir-faire et savoir-être) des aspects scientifiques, méthodologiques et pratiques privilégiant la maîtrise des outils et techniques et la pratique de terrain.

Les compétences acquises au sein de cette formation sont orientées vers une :

- maîtrise de savoirs théoriques, méthodologiques et appliqués en gestion du stress ;
- capacité à analyser les besoins et demandes en gestion du stress ;
- acquisition de compétences opérationnelles pour proposer un dispositif d'intervention en gestion du stress.

La formation « Gestion du stress » comprend 2 modules de 2 jours qui intègrent les contenus de formation suivants :

- module 1 : 'Fondements théoriques et méthodologiques' (17-18 novembre 2022) ;
- module 2 : 'Stress, émotion, adaptation : Processus d'adaptation psychologique (PAP)' (8-9 décembre 2022).

La pédagogie interactive est centrée sur les participants et leurs connaissances afin de les renforcer, les actualiser et les compléter à partir de leurs expériences. Le lien entre la théorie, la méthodologie et la pratique est articulé autour de cas et d'exemples concrets, d'exercices et de mises en situation pour faire proposer aux participants des dispositifs d'intervention après avoir vu ou revu les bases théoriques et méthodologiques : définition des concepts et cadrage théorique, principes essentiels, méthodologie et planification, avantages et inconvénients de l'intervention.

Cette formation peut être envisagée dans votre Institution.

Pour tout renseignement (dates, tarifs, inscriptions) :



8es Entretiens francophones de la Psychologie 2023

Première annonce

11-13 mai 2023 à L'institut Catholique de Paris

Benoît Schneider & Christian Helson, pour le comité scientifique et le comité d'organisation



**La FFPP aura 20 ans
en 2023**



**Les psychologues et la
psychologie face aux
nouveaux âges de la vie**

La vie plus longue, plus mobile et plus connectée s'ensuit de quatre métamorphoses des âges de la vie, du moins dans les pays occidentaux : le « devenir soi » au fil de l'âge ; l'alternance tout au long de la vie de périodes d'activité, de formation et de répit ; de nouveaux rapports entre femmes et hommes ; un milieu de vie en forme de bilan de l'existence.

Les psychologues sont alors de plus en plus sollicités à tous les âges de la vie, et pas seulement autour de l'enfance, de l'adolescence et de la vieillesse. Elles/ ils doivent réinventer de nouvelles formes d'intervention pour promouvoir l'autonomie psychique des sujets et accompagner les nouvelles formes de mal-être et de souffrance.

Ces 8es Entretiens Francophones de la Psychologie croiseront les pratiques et les recherches autour de ces nouveaux domaines d'intervention et de réflexion[23]. Ils viseront à favoriser des modes d'échanges qui prennent en compte l'évolution des modes de communication accéléré par la crise sanitaire.

Ils seront aussi l'occasion de marquer les 20 ans d'existence de la Fédération.

[23] Les 8es Entretiens avaient été initialement programmés en octobre 2020 à l'Université de Tours sous l'intitulé « Cycles et âges de la vie : enjeux individuels, groupaux et institutionnels. » Un premier appel avait été diffusé au printemps 2020, mais le 1er confinement n'a pas permis de concrétiser ce projet.

Ce que je sais à soixante, je le savais aussi bien à vingt. Quarante ans d'un long, d'un superflu travail de vérification...

Emil Cioran, *De l'inconvénient d'être né*, 1973.

ARGUMENTAIRE ET ORIENTATIONS

Crise sanitaire, flux migratoires, évolutions démographiques mondiales, aspiration occidentale à la quête de soi, autant de facteurs qui, parmi d'autres, esquissent une société à cinq générations que l'humanité doit maintenant inventer.

Les psychologues sont ainsi de plus en plus invités à intervenir aux divers âges de la vie qui en résultent : enfance et adolescence depuis longtemps, vieillesse depuis quelques décennies, mais aussi maintenant étudiants et jeunes adultes en déshérence, problématiques conjugales, parentales, sexuelles inédites au cours de la vie adulte, orientation et accompagnement des transitions tout au long de la vie, crise du milieu de vie, passage vers la retraite, séniorité, grand-parentalité, etc.

Ces pratiques d'écoute, de soutien, de suivi thérapeutique, d'évaluation, d'accompagnement et de conseil à tous les âges de la vie interrogent et renouvellent la clinique et l'intervention psychologique, sans oublier les évolutions technologiques en cours (consultations à distance, *chatbots*, intelligence artificielle, etc.). La production de la psychologie du 21e siècle est d'ores et déjà en cours, tant du point de vue de la recherche que des fluctuations épistémologiques qui s'ensuivent : psychologie existentielle, psychologie positive, neuropsychologie...

Les 8es Entretiens Francophones de la Psychologie aborderont ces évolutions humaines et de leurs répercussions sur la psychologie en tant que pratique, mais aussi en tant que discipline. Pour ce faire, ils s'organiseront en au moins 7 thématiques, chacune donnant lieu à conférences plénières et symposiums et ateliers :

- les nouveaux panoramas de l'existence ;
- le milieu de vie, seconde adolescence ;
- les avancées en âge des femmes et des hommes ;
- le couple, la famille et l'âge ;
- les accidents de la vie : maladie, handicap, chômage, divorce... ;
- l'éclatement de la centralité du travail ;
- séniorité, grand-parentalité et retraite en reconfigurations ;
- autre.

La crise sanitaire a profondément marqué les modes d'échanges, de communication et de travail. Le travail en distanciel a par exemple fortement favorisé l'émergence de webinaires qui, par leur souplesse, permettent diffusion des connaissances et échanges de façon très active. Mais ils nous ont fait perdre la qualité des échanges informels et des dynamiques de la rencontre. Ces 8es Entretiens viseront donc de façon volontariste à renouveler nos modes de travail pour promouvoir ces dynamiques.

Sur la base de connaissances scientifiques actualisées et de pratiques novatrices à partager, ces 8èmes Entretiens invitent praticiens, chercheurs, enseignants-chercheurs à présenter leurs réflexions, à interroger leurs spécificités, à envisager les recommandations qui peuvent en émaner, destinées à leur communauté, aux autres professionnels, à la société au sens large et aux politiques impliquées. Ils sont également ouverts à tous les professionnels qui travaillent avec des psychologues sur le terrain ou à l'université, dans le champ de la santé, de l'éducation, du travail social, de l'entreprise et des institutions, de l'ergonomie, de la justice, du sport, des transports.

Ces 8es Entretiens seront également le cadre de l'anniversaire des 20 ans de la FFPP. Ils seront donc l'occasion :

- d'échanger et de débattre des grands problèmes qui traversent la profession ;
- de mettre en perspective la démarche, les actions et les orientations passées, actuelles et futures de la FFPP ;
- de rassembler les adhérents dans un moment festif.

APPEL À COMMUNICATIONS

Sur la base de l'argumentaire général présenté et en référence explicite à son contenu, l'appel à communication est ouvert, selon les modalités suivantes.

APPEL À COMMUNICATION INDIVIDUELLE SOUS FORME DE POSTER

Les propositions individuelles de communication ne seront acceptées que sous forme de poster.

Les posters présentés donneront lieu à session dédiée de poster qui implique donc la présence des auteurs (format à préciser).

La proposition doit comporter :

- un titre, une présentation générale de 1500 à 3000 signes, puis un résumé, les coordonnées de l'auteur ;
- le résumé doit clairement faire apparaître la problématique posée, les données et méthodes utilisées et les résultats ou conclusions essentielles.

APPEL À SYMPOSIUM

Un symposium, d'une durée de 1h30 à 2h rassemble 3 à 4 communications.

Le symposium présente donc une thématique générale nourrie de plusieurs contributions spécifiques. Celles-ci doivent être présentées par des intervenants issus d'au moins deux institutions, laboratoires et réseaux différents.

La proposition doit comporter :

- un titre, une présentation générale du symposium de 1500 à 3000 signes, les coordonnées du responsable/ animateur du symposium ;
- les noms et références institutionnelles des communicants et un résumé de 1500 à 3000 signes complété de 2 ou 3 références bibliographiques ;
- le résumé doit clairement faire apparaître la problématique posée, les données et méthodes utilisées et les résultats ou conclusions essentielles de l'auteur.

APPEL À ATELIER

Un atelier, d'une durée de 1h30 à 2h vise l'organisation d'une séance de travail où les participants sont impliqués de façon active (présentation d'une pratique, initiation à un module de formation...).

La proposition doit comporter :

- un titre, une présentation générale de 1500 à 3000 signes ;
- les coordonnées de l'animateur/ des animateurs de l'atelier ;
- le résumé doit clairement faire apparaître la problématique posée, les objectifs visés et la méthode d'animation envisagée, le nombre de participants souhaité/ nécessaire/ possible.

Le site du colloque sera prochainement mis en ligne.

Pour toute demande : siege@ffpp.net

Les propositions de communication doivent être adressées à l'adresse du siège de la FFPP ou par courriel à communication@lesentretiensdelapsychologie.fr

Partenariat

Psychologie & surdités

Benoît Schneider (FFPP), Arnaud porte (FPA), Angélique Brossard, Christel Carillo, Barbara Le Driant, Amélie Marie, Gladys mondière (FFPP), Corinne Picard.



"La surdité est un handicap complexe, qui se différencie des autres handicaps par des caractéristiques et conséquences spécifiques : difficulté d'accès à l'autre, de communication, perte de chance en termes éducatif, professionnel, familial, risque d'isolement, développement de syndromes dépressifs..."

1 français sur 10 est concerné par un problème de surdité ou de malentendance et il existe des façons très diverses de vivre la surdité ou la malentendance. Par ailleurs le contexte sanitaire depuis ces derniers mois a aggravé certaines situations vécues par les personnes sourdes et malentendants et des besoins d'accompagnements psychologiques ont émergé.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent consulter un psychologue pour une toute autre raison que leur surdité. De plus la surdité n'est pas un handicap toujours visible, de ce fait il peut passer totalement inaperçu si la personne sourde ne le signale pas.

La spécificité de la prise en compte de la surdité nécessite donc, de la part de professionnels qui n'y sont pas toujours préparés, une approche singulière, impliquant la connaissance de ce handicap complexe, une grande disponibilité psychique, ainsi que la capacité à s'adapter au mode de communication propre à chaque personne.

Vous êtes psychologue non spécialiste de la prise en charge des personnes sourdes ou malentendantes, vous rencontrez (ou pouvez être amené-e) à rencontrer dans votre contexte de travail des personnes sourdes ou malentendantes, vous vous posez la question des modalités de leur accueil et de leur prise en charge, vous souhaitez améliorer vos connaissances et initier une réflexion : la FFPP et la Fondation pour l'Audition vous invitent à 2 webinaires au choix les 12 et 22 mars 2022. "

Ces 2 webinaires avaient pour objectif une présentation générale et synthétique de la problématique et une réflexion partagée pour envisager des temps d'information et de formation plus spécifiques proposés par la FFPP dans le 2e semestre 2022.

Le programme était le suivant :

Présentation du projet

Ouverture par Gladys Mondière, Présidente FFPP & Arnaud Porte, Directeur du pôle pour le Quotidien de la Fondation pour l'audition
Présentation de la démarche par Benoît Schneider, Président honoraire FFPP

La Surdité ou les Surdités ? une introduction à la problématique

Angélique Brossard, psychologue clinicienne et psychothérapeute (CHU Amiens, Université Picardie Jules Verne)

Quelques "flashes" thématiques

Parentalité et surdité de l'enfant

Amélie Marie, psychologue, doctorante (Centre de Recherche en Psychologie, Université Picardie Jules Verne)

Être sourd en entreprise : une galère ?

Christel Carillo, psychologue clinicienne (Groupe hospitalier de la Pitié Salpêtrière, Paris)

Pourquoi une interface ou un Interprète LSF pour les sourds ?

Corinne Picard, Interprète en LSF.

Plateforme Tool2Care

*Benoît Schneider, Président honoraire de la FFPP,
Sylvie Willems & Jonathan Burnay, Université de Liège.*



Tool2Care est un projet né de l'université de Liège et sa clinique Psychologique et Logopédique Universitaire dont l'objectif est de recenser les outils d'évaluation en (neuro)psychologie et orthophonie/ logopédie et de présenter de façon synthétique et actualisée les données scientifiques associées aux outils afin d'aider les cliniciens dans leur choix et leur utilisation.

Pour les cliniciens Tool2Care propose d'offrir un accès aisé aux outils, au recueil d'information et à l'interprétation des résultats sur la base de données actualisées et validées scientifiquement. Pour les chercheurs, elle offre un espace de partage pour diffuser leurs outils et les rendre plus visibles.

Tool2Care a mis en place une [plateforme digitale](#) recueillant et centralisant des outils d'évaluation et des éléments scientifiques sur leur validation accessible gratuitement aux universités et moyennant un abonnement annuel pour les cliniciens.

Son principe d'organisation s'appuie sur une « coopérative agréée à finalité sociale » en appliquant l'esprit coopératif non spéculatif. Elle est ouverte aux cliniciens, associations professionnelles, chercheurs, centres de recherche ainsi qu'à toute personne ou institution qui souhaite améliorer l'efficacité des soins.

Nos organisations ont eu de premiers échanges avec les promoteurs du projet.

L'AEPU s'est associée à ce projet et a décidé en AG de prendre des parts dans cette coopérative permettant à ses adhérents un accès à cette base.



LA FFPP, EN PARTENARIAT AVEC L'AEPU, ORGANISE UN WEBINAIRE LE JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 DE 16H À 17H30

avec la participation de

SYLVIE WILLEMS
Directrice

Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire (CPLU), Université de Liège (ULIEGE), Psychologue spécialisée en neuropsychologie

JONATHAN BURNAY

Chercheur et Porteur de Projet FSO, Université de Liège (ULIEGE), Clinique Psychologique et Logopédique de l'Université de Liège

**pour situer ce projet de façon large visant les enjeux pour la profession
présenter de façon plus précise la plate-forme T2C.**

Congrès français de Psychiatrie "Transmettre"

**Les adhérents de la FFPP peuvent bénéficier
d'un tarif privilégié !**

Le prochain Congrès Français de Psychiatrie se déroulera à Lille du 30 novembre au 2 décembre 2022.

Cliquez sur l'image pour accéder au programme :



La Coordination Régionale Hauts de France de la FFPP y participera, par la tenue d'un stand notamment.

La FFPP participera à la session débats le 2 décembre sur « L'inclusion des psychologues dans le parcours de soin du patient en ville ».



QUI A DIT QUOI SUR LA TRANSMISSION ?

Cahier de vacances de la FFPP
Trouve le bon auteur de la citation :

"La folie est héréditaire. Vos enfants peuvent vous la transmettre"

"En résumé, j'aimerais avoir un message un peu positif à vous transmettre. Je n'en ai pas...Est-ce que deux messages négatifs ça vous irait ?"

"Une instruction qu'on reçoit sans la transmettre forme des esprits sans dynamisme, sans autocritique"

"L'artiste a seulement alors une conscience plus aiguë que celle des autres de l'harmonie du monde, de sa beauté et de sa laideur, de l'apport de l'homme, qu'il doit transmettre intelligemment aux autres"

"Le vaccin n'empêche pas de transmettre le virus aux tiers."

"Les connaissances humaines sont un dépôt précieux qu'un siècle doit transmettre intact à un autre quand il ne les augmente pas"

"C'est ce que j'essaie de transmettre à tous les gens qui travaillent avec moi : faites-le avec amour et passion. Les gens sentiront cela dans leur assiette"

7. Joël Robuchon
6. Honoré de Balzac
5. Olivier Veran
4. Alexandre Issaievitch Soljenitsyne
3. Gaston Bachelard
2. Woody Allen
1. Sam Levenson

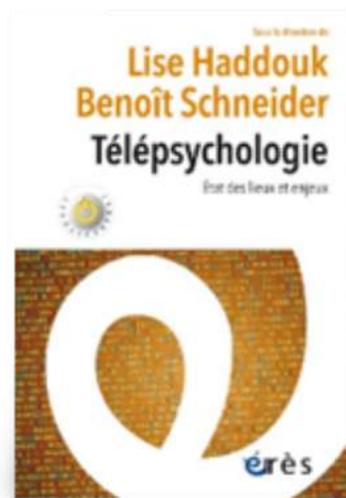
Cyberpsychologie

Télépsychologie, état des lieux et enjeux

Lise Haddouk, chargée de mission FFPP Cyberpsychologie et représentante e-santé à l'EFPA,
Benoît Schneider, Président honoraire de la FFPP



Suite au colloque FFPP "De la cyberpsychologie à la téléconsultation" les 9 janvier et 13 mars 2021, un ouvrage intitulé "Télépsychologie : état des lieux et enjeux" va paraître le 18 août 2022.
(cliquez sur l'image pour accéder au lien)



L'ouvrage est organisé en quatre grandes parties :

- un bilan actualisé des recherches à la fois au plan empirique et conceptuel, donnant lieu à des contributions internationales de spécialistes reconnus du champ ;
- la mise en exergue de pratiques et de réflexions méthodologiques : pratiques anciennes qui constituent une diversité d'expériences dans des contextes où la télépsychologie a imposé de longue date sa nécessité (par exemple l'humanitaire ou les situations d'expatriation) ; pratiques relevant de premières expérimentations auprès de publics jeunes ou géographiquement éloignés du fait d'une couverture de soins insuffisante ; tentatives d'évolution des pratiques à l'occasion du confinement lors de la crise du Covid... ;
- la présentation d'enquêtes internationales et nationales réalisées durant la période du Covid mettant en évidence à la fois les transformations en cours du fait de la crise, mais aussi la diversité des avancées selon les pays et leur préparation à ces interventions nouvelles. Cette partie aborde également la question de la formation ;
- la question de la nécessaire régulation du champ, du fait en particulier des enjeux éthiques et déontologiques : les données de référence au plan documentaire international, les tentatives de régulation proposées en France à l'occasion de la crise, puis le champ de réflexion initié au plan européen au sein de l'Efpa qui formalise peu à peu des normes partagées.

Collectif

CEPE - Construire Ensemble la Politique de l'Enfance

Plus de 100 organisations nationales ou régionales contribuent au collectif, dont la FFPP et l'AEPU. Le Collectif vient de publier un ouvrage aux éditions Érès.

Avec l'aimable autorisation des Editions Érès, nous reproduisons ci-dessous une adaptation de la présentation de l'ouvrage par l'éditeur, puis le chapitre (p.273-276) proposé par Emmanuelle Toussaint dans le cadre des groupes de travail de la FFPP et de l'AEPU.



À partir des constats de leurs réalités quotidiennes, les professionnels des secteurs liés à l'enfance alertent sur les politiques actuellement à l'œuvre. Ils se veulent force de proposition pour une réelle politique de l'enfance.

Face à l'absence d'une politique publique globale pour l'enfance et aux effets délétères de nombre de mesures gouvernementales, 61 organisations agissant dans tous les champs de l'enfance unissent leurs voix pour brosser le tableau de la condition des enfants : part croissante d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté, nouveau-nés à la rue, enfants et leurs parents sans-papiers expulsés ou en centres de rétention, réforme de la justice des enfants délaissant la primauté de l'éducatif, réforme des modes d'accueil défavorable à l'épanouissement des jeunes enfants...

Leurs analyses alertent sur une enfance en « état d'urgence » et débouchent sur des propositions pour y remédier impérativement ! S'en dégagent nos exigences communes pour la cause des enfants. Il est vital d'en faire un axe prioritaire du débat public pour 2022 et au-delà : création d'un grand ministère chargé d'une politique publique universelle pour l'enfance, institution d'un « Code de l'enfance », plan Marshall pour extirper trois millions d'enfants de la pauvreté, respect intégral des droits des enfants, revitalisation des services publics pour l'enfance dotés de moyens humains et financiers conséquents, soutien au pouvoir d'agir des enfants...

Rejoindre la Mission Enfance de la FFPP

Chers adhérents qui travaillez dans le champ de la petite enfance, de l'enfance et de l'éducation spécialisée (handicap) : n'hésitez pas à nous rejoindre et à étoffer l'équipe de notre Mission enfance (lien vers le site en cliquant sur cet encart).

La mise en place des PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation), la restructuration des missions des Institutions spécialisées, la manière dont est perçu et traité ce champ clinique particulier n'en finit pas d'interroger le psychologue sur ses postures déontologiques. Contactez-nous !

Emmanuelle Toussaint, psychologue et psychothérapeute, Docteur en psychologie, Maître de conférences et chercheur associé (PAST) [24]

L'importance majeure des trois premières années de la vie pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra, fait désormais consensus. Cette prise de conscience se traduit au niveau de la politique de santé publique par une volonté de s'engager plus résolument en faveur de la santé du jeune enfant[25].

Les enfants placés : une population très vulnérable...

Des travaux de recherches convergentes ont mis en évidence les impacts délétères des expériences d'adversité de l'enfance (ACE) sur la construction du capital santé de l'enfant. A ce titre, les enfants pris en charge par les dispositifs de protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable en raison d'une surexposition à des facteurs de risques chroniques (maltraitance et négligence, troubles psychiques des parents, violence intra-familiale, ...). A cela s'ajoutent d'autres conséquences associées à la pauvreté telles que les logements insalubres, le manque d'accès aux soins, l'absence de réseaux de soutien...

...et une santé altérée

Les recherches françaises comme internationales ont établi que la maltraitance, la négligence et la violence intra-familiale ont un retentissement sur la santé physique et mentale. Cela conduit notamment à une prévalence accrue des problématiques psychopathologiques chez les enfants relevant de la protection de l'enfance. Le fait de vivre des événements traumatiques est associé à des déficits du fonctionnement cognitif et de la régulation émotionnelle chez les jeunes enfants. Enfin, les travaux récents ont permis de contribuer à améliorer nos connaissances des facteurs biologiques impliqués dans ces trajectoires développementales péjoratives et notamment l'impact neurobiologique de la maltraitance sur le développement de la pathologie tout au long de la vie.

De la mise en sécurité au besoin de sécurité

La diffusion de ces connaissances a permis une vigilance partagée de l'ensemble des acteurs du sanitaire et de la protection de l'enfance, sur ce caractère préjudiciable pour l'enfant de ne pas obtenir de réponses à ses besoins fondamentaux et à vivre une insécurité psychique précoce. Cela a conduit notamment à des évolutions du système de protection de l'enfance afin de mieux identifier des situations de danger ou risques de danger[26] et d'apporter des réponses plus rapides pour l'enfant et la famille. L'enjeu du repérage rapide est de limiter les conséquences des maltraitements sur la santé et le développement par la mise en place d'un accompagnement, voire d'une séparation lorsque cela s'avère nécessaire.

[25] Nantes Université, Centre de recherches en éducation de Nantes (CREN), BP 81227, 44312 Nantes Cedex 3, France.
E-mail : emmanuelle.toussaint@univ-nantes.fr

[26] Stratégie nationale de santé 2018-2022 ; Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022 ; Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 ; Commission des 1000 jours.

[27] Évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger : cadre national de référence. HAS 2021.

Emmanuelle Toussaint, psychologue et psychothérapeute, Docteur en psychologie, Maître de conférences et chercheur associé (PAST) [24]

Une souffrance psychique peu identifiée

Pour autant, lors du placement, cette mise en sécurité physique, voire la possibilité de développer un sentiment de sécurité psychique avec de nouveaux caregivers, ne suffit pas à contrer les effets « toxiques » à long terme de l'exposition à la maltraitance, à la négligence et à la violence intra-familiale. Comme le soulignaient déjà en 2011 Osofsky et Lieberman[27], le manque de diffusion des connaissances amène encore trop souvent à penser que les jeunes enfants ne développent pas de problèmes de santé mentale, comme s'ils étaient immunisés contre les effets de l'adversité précoce. Les comportements perturbateurs de ces jeunes enfants (difficultés avec les transitions, pleurs inconsolables, crises de colère prolongées, refus de faire la sieste, agressivité, ...) sont alors, à tort, susceptibles d'être interprétés comme une caractéristique tempéramentale de l'enfant plutôt que comme une possible manifestation de stress traumatique. Le risque pour ces enfants est que les conséquences des mauvais traitements précoces soient exacerbées par le manque d'accès à une évaluation et à un traitement rapide, ainsi qu'à une réponse appropriée à leurs besoins spécifiques[28].

Créer un système de soins intégrés pour les jeunes maltraités

En 2021, comme en 2011, on ne peut que déplorer qu'il existe encore trop souvent un délai entre l'identification initiale de la souffrance psychique, des troubles de la santé ou du développement, et le début des interventions appropriées. Malheureusement, cette situation peut conduire à une cascade de conséquences développementales inadaptées, lesquelles risquent de devenir progressivement plus enracinées et « résistantes » aux soins (Osofsky & Lieberman, 2011). In fine, cela va contribuer à des ruptures de parcours et de soins, complexifiant davantage la situation de ces enfants parmi les plus vulnérables de notre société.

Il est donc essentiel d'adopter une perspective globale, intégrant des considérations relatives à la santé psychique des jeunes enfants protégés (et confiés aux dispositifs de protection de l'enfance). Nous appelons donc, d'une part à une meilleure prise en compte de la santé mentale du nourrisson et du jeune enfant dans le Projet Pour l'Enfant, d'autre part, à des collaboration et articulation accrues entre éducatif et sanitaire, afin de répondre aux besoins en santé de ces jeunes enfants, par la mise en place d'interventions précoces coordonnées (ex : www.programmepegase.fr).

[27] Osofsky, J.D., & Lieberman, A.F. (2011). A call for integrating a mental health perspective into systems of care for abused and neglected infants and young children. *Am Psychol.* 66(2):120-8.

[28] Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance (2017).

CPPLF

Conférence des Publications de Psychologie en Langue française

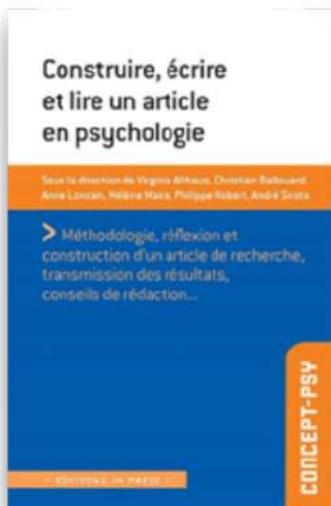
« Promouvoir des concertations, en vue de définir les meilleures conditions de garantie d'existence et de qualité scientifique des publications, dans le respect des règles déontologiques et des principes éthiques. À cette fin, elle rassemble des acteurs et instances qui concourent à la publication, à la diffusion, à la conservation et à la valorisation des travaux de psychologie, par l'édition de revues, d'ouvrages, imprimés ou numériques. »



Construire, écrire et lire un article en psychologie

Un ouvrage initié par la Conférence des Publications de Psychologie de Langue Française (CPPLF) au cœur des processus de transmission et de diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales.

Coordonné par Virginie Althaus (Maîtresse de conférences en psychologie du travail, Présidente de la CPPLF), Christian Ballouard (Psychologue, Secrétaire de la CPPLF), Anne Loncan (Psychiatre, Pédopsychiatre, Vice-présidente de la CPPLF), Hélène Maire (Maîtresse de conférences en psychologie, Membre de la CPPLF), Philippe Robert (Professeur émérite de psychologie clinique, Membre de la CPPLF) & André Sirota (Professeur émérite de psychopathologie sociale clinique, Vice-président de la CPPLF).



Comment mettre en mots et en pensées les butoirs et les difficultés quotidiennes des réalités cliniques, la complexité des personnes et des situations ? Se questionner, lire, revisiter dans l'après-coup, réélaborer et réécrire sont des actes au cœur du travail de tout chercheur ou de tout praticien qui souhaite publier un article à partir de sa pratique professionnelle.

De manière concrète, comment écrire et élaborer un article en psychologie et plus largement, en sciences humaines et sociales ? Pour quel lectorat ? Cet ouvrage, initié par la Conférence des Publications de Psychologie de Langue Française (CPPLF), donne des pistes méthodologiques tout en proposant d'explorer le processus de conception et d'écriture d'un article jusqu'à sa publication dans une revue. Structuré en trois parties, il aborde notamment les règles discursives ainsi que les mouvements propres au travail d'écriture et de diffusion des connaissances. Il donne à voir le point de vue d'auteurs et de lecteurs, mais aussi de celles et ceux qui participent à la vie des revues. En creux, il questionne l'activité des chercheurs (par exemple, faudrait-il publier moins et lire plus ?), les finalités de la publication scientifique, mais aussi, la conception de la formation des étudiants futurs psychologues.

Si cet ouvrage aborde de telles questions fondamentales, il donne également des repères pour écrire, publier et diffuser au regard du contexte actuel de l'édition scientifique, ainsi que les codes nécessaires à maîtriser lors de la rédaction : rigueur de l'écrit, fluidité de la langue mais aussi son authenticité... Un livre qui intéressera tout professionnel (psychologue praticien, médecin, travailleurs social...), étudiant, chercheur, dans le champ des sciences humaines et sociales.

Recension

Lécuyer, R. (2021), *La psychologie cognitive du bébé, de quelques erreurs revisitées.*

Bruno Vivicorsi, Maître de conférences en psychologie cognitive, Université de Rouen [29].



Le dernier ouvrage de Roger Lécuyer, professeur émérite de psychologie du développement à l'université Paris-Descartes, est pour le moins original dans le milieu de la recherche : non seulement par rapport à cette jeune spécialité (la psychologie cognitive du bébé) dont l'ouvrage présente la naissance et le développement, mais surtout par le fait qu'il nous propose de regarder en face, « dans le miroir », quelques erreurs parfois persistantes – c'est-à-dire de discuter de mauvaises réponses données à de bonnes questions, auxquelles l'auteur lui-même a parfois pu participer. Les problèmes conceptuels et méthodologiques sont souvent complexes en psychologie, et sans doute exacerbés dans les études chez le nourrisson, notamment dans le choix de données pertinentes, la façon de recueillir ces données, et leur interprétation – avec le danger permanent d'un adultomorphisme.

Avec un style souvent plein d'humour comme à son habitude, l'auteur parle d'erreurs... « de jeunesse » : les mettre à plat met justement en lumière la maturité parfois et l'humilité souvent du chercheur. Le croisement des problématiques méthodologiques (pour le moins subtiles sans langage), théoriques (avec les ondulations entre les conceptions continue ou discontinue du développement, et les débats entre inné et acquis) et épistémologiques (statut de la connaissance et de la position du chercheur, voire du participant), rend cet ouvrage extrêmement stimulant intellectuellement.

Tout au long de sa carrière, l'auteur s'est astreint à tenir un carnet critique des avancées des recherches à propos des capacités du petit Homme, et nous offre dans cet ouvrage d'en récupérer l'essentiel actualisé, toujours dans un souci à la fois pédagogique et historique, nous permettant d'être plus efficaces et surtout plus prudents à l'avenir dans nos recherches respectives, qu'importe bien sûr la spécialité.

« On n'apprend jamais rien des maîtres qu'en reconstruisant leur pensée, à défaut de quoi elle ne se fixe ni dans l'intelligence ni même dans la mémoire », écrivait Piaget (1972, p.68)[30]. Cet ouvrage permet, ce qui est plutôt rare, au lecteur de pouvoir le faire.

[29] Pour la recension complète, voir : Vivicorsi, B. (2022). Lécuyer, R. (2020), *La psychologie cognitive du bébé, de quelques erreurs revisitées*, Paris, Dunod, 192 p. *Bulletin de Psychologie*, 575 (75, 1), 93-95.

<https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2022-1-page-89.htm>

[30] Piaget, J. (1972). *Épistémologie des sciences de l'homme*. Gallimard.

Europe Nouvelles de l'EFPA

News magazine, June 2022

Le magazine en ligne de l'EFPA de juin 2022 présente plusieurs informations et liens pour en savoir plus.

1. EFPA'S Corner: News from the European Federation of Psychologists' Associations
2. In the Spotlight
3. European Psychology & Climate Change
4. On the Agenda: all upcoming events
5. News from Members
6. News from Europe
7. News from EuroPsy
8. Recommended Publications
9. Miscellaneous
10. List of EFPA Member Associations
11. List of EFPA Associate Member Associations

La prochaine parution du magazine est prévue le 3 octobre 2022.

Pour s'inscrire et recevoir le magazine : <https://www.efpa.eu/news-magazine>



Agenda

8 septembre



Webinaire FFPP-AEPU-Tool2Care

24 septembre



Journée des Régions (des coordinations régionales de la FFPP) à Marseille

29 septembre



**Psychologie outragée,
psychologues brisés,
patients martyrisés...
mais, psychologues remboursés ?**

Mobilisation des psychologues

14 & 15 octobre



Réunion du bureau fédéral
Réunion du bureau fédéral élargi
Conseil d'Administration fédéral d'automne

De quoi ils causent au BF ?

MISSION ÉDUCATION Formations FFPP en inter et intra
Formation des psychologues Interviews & médias
Réponses aux mots doux et messages agressifs
Préparation des mobilisations ALLONGEMENT DES ÉTUDES
Déontologie dossier autisme & pluralité des approches
Représentation des psychologues français en Europe
Dossiers spéciaux pour les adhérents Mission Enfance Veille professionnelle et informationnelle
Représentation des psychologues à la HAS
Questionnaire à destination des libéraux Communiqués Mission psychothérapie
Lien avec les régions Procès-verbaux et comptes rendus de réunion Gestion du siège
Réflexion sur le forum de la FFPP Mission expertise judiciaire NEWSLETTERS
Mission santé au travail Journal Fédérer Qualiopi Finances Mission gérontologie
MISSION SPORT ET ACTIVITÉS PHYSIQUES ET CORPORELLES Lien avec les adhérents Colloques

INFO Formations

Voici nos prochaines à partir de la rentrée 2022 !
(ne sont données ici que les formations dont les inscriptions sont ouvertes)

Pour toute information : formationsinterffpp@gmail.com



En présentiel



Formation à distance



Animateur de groupes d'analyse des pratiques

Virginie Piccardi
PARIS

26 & 27 sept - 17 & 18 oct - 28 & 29 nov 2022

Tarif : 1400 euros (adhérent) / 1920 euros (non adhérent)

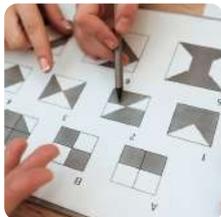


Psychologue en soins palliatifs

Marjorie Lombard
PARIS

19, 20 & 21 septembre 2022

Tarif : 622 euros (adhérent) / 889 euros (non adhérent)



Examen psychologique de l'adulte

Dana Castro
PARIS

15 & 16 décembre 2022

Tarif : 449 euros (adhérent) / 643 euros (non adhérent)



L'installation en libéral pour un psychologue

Gladys Mondière

Les 5, 6, 12 & 13 décembre 2022 en matinée

Tarif : 449 euros (adhérent) / 643 euros (non adhérent)



Les écrits professionnels du psychologue

Véronique Griffiths

7, 8 & 9 novembre 2022

Tarif : 449 euros (adhérent) / 643 euros (non adhérent)

INFO Formations



Le rôle du psychologue en gériatrie - niveau 1

Manon Pagano
PARIS

7, 8 & 9 décembre 2022

Tarif : 622 euros (adhérent) / 889 euros (non adhérent)



Le travail du psychologue à distance

Lise Haddouk

18 octobre 2022

Tarif : 225 euros (adhérent) / 322 euros (non adhérent)



Examen psychologique de l'enfant

Dana Castro
PARIS

1er & 2 décembre 2022

Tarif : 449 euros (adhérent) / 643 euros (non adhérent)

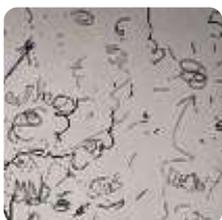


Gestion du stress

Michel Nicolas
PARIS

17 & 18 novembre puis 8 & 9 décembre 2022

Tarif : 915 euros (adhérent) / 1280 euros (non adhérent)



Victimes de traumatisme : quel diagnostic ? quels soins ?

Karin Teepe

12 octobre (journée) & 13, 14, 19 & 26 octobre (matinées)

Tarif : 622 euros (adhérent) / 889 euros (non adhérent)



La question de la sexualité en psychologie clinique

Marjorie Lombard
PARIS

17, 18 & 19 octobre 2022

Tarif : 622 euros (adhérent) / 889 euros (non adhérent)

Formations



Le psychologue face aux phénomènes de radicalisation

Cindy Trouillez

PARIS

23, 24 & 25 novembre 2022

Tarif : 622 euros (adhérent) / 889 euros (non adhérent)



Protection de l'enfance

Karin Teepe

PARIS

7, 8 & 9 septembre 2022

Tarif : 622 euros (adhérent) / 889 euros (non adhérent)



Psychologie et clinique du deuil

Marjorie Lombard

28 novembre et 5 décembre 2022

Tarif : 449 euros (adhérent) / 643 euros (non adhérent)

Adresse de contact : formationsinterffpp@gmail.com

Les formations en intra !

Nous pouvons organiser les formations du catalogue ci-dessus dans votre établissement, ainsi que les suivantes, spécifiquement en intra :

- Accompagnement psychologique d'enfants victimes de traumatisme
- La prise en charge des victimes après un drame
- Psychologue à l'hôpital : nouveaux contextes
- Psychologue à l'hôpital : structuration et mise en place du projet de psychologie

Adresse de contact : formationsintraffpp@gmail.com

Fédérons-nous pour un titre unique et des pratiques au singulier. Engageons-nous pour une Psychologie plurielle

Créée en 2003, dans une dynamique fédérative pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour donner à la psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale qui doivent encore se renforcer.

De la conception des programmes universitaires à celle des pratiques professionnelles, de l'organisation de la formation continue aux conditions du marché de l'emploi, des concertations et négociations avec les instances tutélaires aux interventions médiatiques, des textes de lois aux applications pratiques et à la déontologie, les psychologues veulent être responsables de leur discipline et impliqués dans ce qui les concerne directement.

Notre projet

- se reconnaître ensemble comme professionnels au service d'une même Science humaine, riche et complexe, dans les fondamentaux communs et indissociables dont le Code de déontologie est la clé de voûte (cf. Onglet Déontologie du site) ;
- rassembler les psychologues à titre individuel et réunir les associations et les organisations, dans la reconnaissance et la diversité des pratiques, de la multiplicité des méthodes, de la pluralité des modèles de référence et des spécificités des champs d'exercice.

Nos objectifs

- œuvrer collectivement, psychologues praticiens et enseignants-chercheurs, à la défense de la Psychologie ;
- contribuer à une structuration identitaire affirmée et visible pour la profession et la discipline ;
- faire de nos spécificités une richesse pour la profession ;
- défendre la déontologie de notre profession ;
- promouvoir la qualification et l'excellence de la discipline ;
- échanger et débattre avec nos partenaires associatifs ;
- lutter contre les mésusages de la psychologie ;
- protéger le Titre unique.

Nos actions

- s'affirmer comme un interlocuteur majeur dans les débats qui concernent la profession ;
- représenter la profession auprès des autorités ;
- représenter la France au sein de l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations) ;
- promouvoir la déontologie de la profession ;
- soutenir les étudiants en psychologie.

Rejoignez-
nous !

Adhésion individuelle 2022

COTISATION MENSUELLE

Valable dès le mois suivant, douze mensualités minimum, renouvellement par tacite reconduction

Catégorie 1 - Cotisation unique de 8 euros par mois

COTISATION ANNUELLE 15 MOIS 2022/2023

Valable du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023

Catégorie 2 - Cotisation normale : 120 euros

Catégorie 3 - Retraités : 100 euros

Catégorie 4 - Non imposables : 50 euros

Catégorie 5 - Étudiants à partir du M1 (justificatif) : 25 euros

Sur les catégories 2 à 5, 30% à déduire pour les adhérents d'une centrale syndicale UFMICT-CGT ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SUD ; UNSA

ADHÉSION ORGANISATIONNELLE 2022

Nombre d'adhérents x 45 euros

ADHÉRER EN LIGNE

Avec le site de la FFPP : ffpp.net

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique Adhérer ou rubrique A télécharger - Documents adhésion) et le formulaire en ligne d'inscription individuelle.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Paiement en ligne, simple, rapide, sûr, réglez votre cotisation directement avec le système Paypal !

Prélèvement automatique mensuel, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements

Chèque à l'ordre de la FFPP, mention "cotisation 2022" au dos.

**Pour toute question, contactez le siège de la FFPP :
siege@ffpp.net - 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)**

**Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles ?
Contactez notre rédacteur en chef, Bruno Vivicorsi à federer@ffpp.net**